

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 PORTES SUD PERIGORD
 23 Avenue de la Bastide
 24500 EYMET
 Tél 05/53/22/57/94

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2014
 à 20 H 30 A MONSAGUEL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le 16 Juin à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Monsaguel sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
 Présents 36
 Pouvoirs 01
 Votants 37
 Délégués des communes :

Date de convocation : 10/06/2014

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE Excusé -M. Dominique CASSANIS
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE excusé -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE+ 1 pouvoir M. Henri DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES Absent	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX Absent
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Marc DIVINA	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Madame DUBOIS est élue secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel nominatif, le Président laisse la parole à Monsieur le Maire de Monsaguel qui fait une rapide présentation de la commune et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

Ordre du jour :

- Adoption procès-verbal du 19 mai 2014
 - Répartition FPIC 2014
 - Autorisation renouvellement ligne de trésorerie
 - Proposition de mise en œuvre du Projet Educatif Territorial sur l'ensemble du territoire à compter de la rentrée de septembre 2015
 - Proposition création de poste animateur territorial au 1^{er} août 2014
 - Choix prestataire entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR et autorisation signature devis
 - Adoption règlement du SPANC
 - Autorisation renouvellement protocole existant avec l'Agence de l'Eau
 - Autorisation signature convention transport scolaire CCPSP (organisme secondaire) avec le CG (reconduction).
 - Désignation délégués SMBGD des 6 communes
 - Questions diverses
-

Le procès-verbal du 19 mai est adopté à l'unanimité.

-Répartition FPIC 2014

Le Président rappelle la règle : une enveloppe globale de 152 990 € a été notifiée.

Trois modes de répartition sont possibles :

- répartition dite « de droit » commun dont le détail est transmis sous forme de tableau qu'il suffit de compléter avec les montants indiqués et transmettre en Préfecture **sans délibération nécessaire**,
- répartition « à la majorité des 2/3 » tenant compte de certains critères précisés par la loi, qui doit être adoptée par l'organe **délibérant à la majorité des 2/3 avant le 30/06/2014**,
- répartition « dérogatoire libre » suivant les propres critères fixés par l'EPCI, aucune règle particulière n'étant prescrite. **Une délibération adoptée à l'unanimité est nécessaire.**

Il laisse la parole à M. Lacotte.

Pour 2013 la communauté de communes d'Eymet a perçu 54 682 € (26 304 € pour l'EPCI et 28 378 € pour les communes) et la communauté de communes d'Issigeac 41 034 €.

La somme totale de 152 990 € a été inscrite en recette de fonctionnement du budget primitif 2014 mais il a été clairement annoncé qu'un réajustement serait prévu à réception des éléments.

La commission des finances propose une répartition alternative à la majorité des 2/3, soit 73 002 € pour les communes membres et 79 988 € pour l'EPCI.

Pour le secteur d'Issigeac, les communes seront, contrairement à l'an dernier, bénéficiaires, de même pour celles du secteur d'Eymet avec une majoration.

Comparatif :

Droit commun, part EPCI 40.35 %	Part communes 59.65 %
Alternative 2/3, part EPCI 52.28 %	Part communes 47.72 %

Pour M. Pomédio, il va s'agir d'une recette supplémentaire à inscrire au budget de sa commune.

Suite à ces modifications, le Président informe le conseil communautaire qu'il va falloir trouver 60 000 € pour avoir l'équilibre.

Pour M. Jean-Claude Castagner, cela va poser problème, il n'y aura pas de moyens d'intervention sur le territoire en matière d'investissement. Pourquoi ne pas aller au-delà avec le 3^e mode de répartition dit « libre ».

M. Lacotte, concernant les investissements, approuve, mais il n'avait pas été exclus de recourir à l'emprunt en séance du 30 avril 2014.

M. Martin pense que les communes et l'EPCI doivent conserver la part attribuée.

M. Labonne demande quelles lignes budgétaires seront impactées par ces modifications.

Le Président donne quelques orientations, sachant qu'il conviendra de définir des priorités.

-Micro-signalétique de services : 20 000 € sont inscrits, le dossier n'est pas finalisé, les demandes de subvention non faites, opération à différer sur 2015.

-Projet de sentiers d'interprétation, possibilité éventuelle de voir quelques équipements à la baisse,

-Bâtiments scolaires, 40 000 € sont inscrits.

Il confirme sa volonté de maintenir les investissements sur la voirie et les écoles.

M. Legal pense qu'il faut effectivement réaliser un maximum d'économie sur le fonctionnement ; quant aux investissements, soit il faut les réduire, soit il faut emprunter si l'autofinancement n'est pas possible.

Madame le Maire de Boisse serait favorable, vu le faible montant, à reverser la totalité pour la communauté de communes.

Le Président clôture la discussion et propose de voter la répartition alternative à la majorité des 2/3, soit 25 membres, comme préconisée par la commission.

Décision adoptée avec 5 abstentions et 32 voix pour.

Autorisation renouvellement ligne de trésorerie

Il convient d'autoriser le président à solliciter pour un an le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 50 000 € (taux existant de 2.0620) qui arrive à terme le 2 juillet 2014, contractée en attendant le versement des subventions de l'ordre de 89 000 € pour la création des sentiers PDIPR sur le secteur d'Issigeac. Les dernières factures sont attendues fin juin début juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne autorisation à l'unanimité des membres pour renouveler cette autorisation de crédit et signer le nouveau contrat.

M. Legal profite du sujet pour informer les membres que toute la cartographie est terminée et téléchargeable sur le site.

-Proposition de mise en œuvre du Projet Educatif Territorial sur l'ensemble du territoire à compter de la rentrée de septembre 2015

Le Président fait un bref historique :

-l'ancien EPCI Val et Coteaux d'Eymet, suite à l'aménagement des rythmes scolaires (4 jours ½), avait délibéré courant 2013 en faveur de la mise en place du PEDT à la rentrée de septembre 2013, dans le cadre d'une garderie « améliorée », animée progressivement par la mise en place de divers ateliers. Un comité de pilotage a été créé pour l'élaboration de ce projet avec la désignation d'un coordinateur.

-l'ancien EPCI du Pays Issigeacois a également aménagé les horaires de classes (4 jours ½), conforté de l'aide aux devoirs mais n'avait pas souhaité participer à l'élaboration d'un projet éducatif.

Dans un souci d'harmonisation sur l'ensemble du territoire, le Président propose de fixer un cadre général avec des objectifs communs pour la rentrée de septembre 2015.

-2014/2015

Sur le secteur d'Eymet, fixer le taux d'encadrement des enfants à 1 agent pour 18 « primaires » et 1 pour 14 « maternelles ». Avec pour les tous petits, un agent qui restera en surveillance de sieste, sans réveil, afin de respecter le rythme naturel de ces enfants.

Amélioration des activités existantes et finalisation du projet de PEDT via le comité de pilotage.

Sur le secteur d'Issigeac, courant du 1^{er} trimestre 2014/2015, création du comité de pilotage et démarrage progressif des activités au 1^{er} janvier 2015 PEDT.

Dans le courant du 2^e trimestre, mise en place d'un comité de pilotage sur CCPSP en charge de formuler une proposition pour l'ensemble du territoire **tant pour les horaires que pour le projet éducatif.**

-Rentrée 2015

PEDT COMMUN SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

M. Bétaille donne la parole à M. Jean-Claude Castagner, en charge des affaires scolaires.

Le tour des écoles a été fait sur l'ensemble du territoire, avec Madame Landat, déléguée, et il a constaté que les ateliers sur Eymet peuvent être améliorés. Pour les écoles d'Issigeac et Faux, rien n'a été fait, seulement une aide aux devoirs.

Il a été décidé aux derniers conseils de classe de mettre en place le comité de pilotage très rapidement.

Conscient du peu de moyens financiers de la communauté, il se déclare pour la commune d'Issigeac, prêt à engager des dépenses pour le PEDT avec la somme récupérée du FPIC.

Il se réserve le droit de réfléchir avec le comité de pilotage et la commission scolaire, de l'objectif « contraint » du projet éducatif commun pour la rentrée 2015.

Selon lui, le fonds d'amorçage doit être reversé à l'EPCI compétent, sauf lorsque la commune met elle-même en place ces activités.

Mme Rialland pense que si la collectivité veut bénéficier d'aides financières de la CAF, il va falloir réfléchir sur la compétence enfance/jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet à l'unanimité des membres présents, un AVIS FAVORABLE pour la mise en place à la rentrée 2015 d'un PEDT commun.

Création d'un poste animateur territorial au 1^{er}/08/2014

Le contrat aidé d'un agent engagé il y a deux ans au titre d'un CUI arrive à terme au 31 juillet 2014 et il convient d'examiner les possibilités de pérennisation, si nécessaire au fonctionnement de la communauté de communes.

Le Président donne lecture du projet de fiche de poste préparée pour l'éventuel recrutement d'un animateur territorial ayant pour fonction principale le développement économique sur l'ensemble du territoire.

Il s'agirait d'un poste à temps complet, basé au siège social, pour lequel cette personne a toute compétence requise, et qui est titulaire du concours catégorie B d'animateur territorial. Elle possède la connaissance du terrain et des acteurs locaux, puisqu'elle exerçait les fonctions de co-animatrice du CDST sur Issigeac

Pour M. Legal, il s'agirait d'une valeur ajoutée sur notre territoire par rapport aux besoins en matière économique.

Le Président ajoute que le budget a bien été prévu, comme déjà annoncé lors de réunions précédentes, ce qui n'engage en rien pour le recrutement.

Pour répondre à M. Richiéro, elle sera stagiairisée pendant une période d'un an puis titularisée si tout va bien.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet au 1^{er} août 2014.

Par ailleurs, le besoin en personnel concerne principalement la filière administrative. Il a rencontré et demandé à un autre agent titulaire sur un poste d'animation, qui exerce actuellement des fonctions plutôt administratives, s'il voulait intégrer la filière administrative. La réponse a été favorable. Les démarches seront faites auprès du centre de gestion.

Choix entreprise pour entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR et remplacement du mobilier

Après lancement d'un marché en procédure adaptée et publicité sur le site internet du Pays du Grand Bergeracois le 19 mai 2014, pour un montant de travaux estimés à 26 000 € HT par an,

Remise des plis fixée le 10 juin 2014 à 12 H 00 et critères d'attribution suivants :

1-prix 60 % 2-valeur technique 25 % 3-délais 15 %

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les deux plis réceptionnés, sur 8 retirés, en temps et heure :

1-GIASC : 22 560 € TTC

2-ASPAT : 14 900 € n'est pas soumise au régime de la TVA

Elle propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise mieux-disante, à savoir l'ASPAT sise à PRIGONRIEUX, pour un montant de 14 900 € pour l'entretien total des chemins et le remplacement des balises à hauteur de 50 € l'unité, ce qui représenterait environ 7 400 €.

A savoir qu'il reste en dépôt un stock important de balises sur le secteur d'Issigeac, le Président fait remarquer la possible économie sur ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché pour une durée de 24 mois.

Les délais sont du 30/06 au 15/08/14, ce qui est tardif pour la saison. Les communes sont invitées, si elles le souhaitent, à commencer le nettoyage. Il faudra avertir l'entreprise. Certaines ont déjà commencé quelques travaux.

Adoption règlement du SPANC.

M. Simon, délégué communautaire sur cette compétence, informe l'assemblée que la commission environnement a validé un projet commun à l'ensemble du territoire pour le règlement du SPANC. Elle a travaillé pour ce faire sur la base du règlement national avec le technicien.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement du SPANC.

Changement concernant la périodicité des contrôles qui se fera tout les 4 ans et par commune dans sa globalité, au lieu du quart.

Après retour des services de la sous-préfecture, ce règlement sera affiché durant deux mois avec avis dans la presse.

Reconduction convention d'aide avec l'agence de l'eau Adour Garonne

Le conseil communautaire autorise le président à signer la reconduction de la convention existante avec l'agence de l'eau pour l'aide à la réhabilitation des filières dites « points noirs » éligibles selon des critères bien précis (3 500 €).

Reconduction convention transport scolaire

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant mettant fin à la convention qui existait avec Issigeac et la nouvelle convention Portes Sud Périgord.

M. Fricot explique que le Conseil Général organise, passe les marchés et engage sa responsabilité et la collectivité, organisateur secondaire, gère les circuits.

Désignation des 6 délégués au SMBGD

Après avoir reçu l'arrêté préfectoral actant la demande d'adhésion de Portes Sud Périgord pour les 6 communes anciennement adhérentes au SMIVAL du Lot et Garonne, à savoir **Eymet, Fonroque, Razac d'Eymet, St-Julien d'Eymet, Ste-Eulalie d'Eymet et Serres et Montguyard**, il convient d'élire ces nouveaux délégués sur proposition des communes et mettre à jour le tableau des délégués communautaires comme suit :

PORTES SUD PERIGORD	TITULAIRES	SUPPLEANTS
STE-INNOCECE	Sébastien KLEBERT	Jérôme PIANEZZOLA
ST-AUBIN DE CADELECH	Pascal MARTY	Stéphanie JEGU
ST-CAPRAISE D'EYMET	Martine MAGNE	Henri TONELLO
BARDOU	Jean-Paul ROUSSELY	MONZIE Bernard
BOISSE	Fabrice DESSAGNE	Stéphanie MOLLE
CONNE DE LABARDE	Bernard TRIFFE	Dominique CASSANIS
FAURILLES	Gérard MARIN	Claire DEPARIS
FAUX	Françoise BOILLIN	Patrick DUMON
ISSIGEAC	Sabine ROBERT NOYON	Cécile VADEL
MONMADALES	Benjamin PASSUTI	Jean-Marc MADELPECH
MONMARVES	David ROQUES	Armel BARTHé
MONSAGUEL	Hervé DELAGE	Solange LASSERRE
MONTAUT	Thierry CHAUVEAU	Thierry DUFOUR
PLAISANCE	Nelly REY	Jacques PACE
ST-AUBIN DE LANQUAIS	Richard BAUDIN	Simon HUARD
ST-CERNIN DE LABARDE	Barthélemy REGRAY	D'HAUTEFEUILLE Vianney
ST-LEON D'ISSIGEAC	Bertrand ROUSSELY	Catherine SAVARY
ST-PERDOUX	Philippe PLESTAN	Lucien POMEDIO
STE-RADEGONDE	Michel COASSIN	Arnaud ANNEET
EYMET	Catherine CHAISE	Bernard CORMIER
FONROQUE	Christian BREANT	Régine BAGARD
RAZAC D'EYMET	Thierry GROSSOLEIL	Daniel TOUPANCE
ST-JULIEN D'EYMET	Christian COMTE	Jean-Maurice BOURDIL
STE-EULALIE D'EYMET	Martial LAJOUX	Christophe LE NAOUR
SERRES ET MONTGUYARD	Olivier DELCROS	Pierre RICHIERO

M. Lacotte informe de la dissolution du SIROM au 30/06/2014 et de la désignation à prévoir courant juillet des délégués pour les trois communes concernées de Singleyrac, Sadillac et Flaugeac.

Questions diverses

Finances : M. Lacotte fait une présentation des fiscalités votées pour 2014 suite aux transferts des charges voirie et CIAS.

Il en ressort, sur l'ensemble du territoire, pour un produit attendu de 1 743 838 €, un produit voté de 1 780 035 €, soit + 2.07 %.

Etat des emprunts voirie : toutes les informations sont presque collectées, la commission des finances va étudier les conséquences de cet éventuel transfert. Le président indique avoir demandé aux commissions voiries et finances de se prononcer pour avis afin d'aider le conseil communautaire à prendre sa décision.

M. Castagner conseiller général, confirme l'attribution de 150 000 € pour la maison des services à Issigeac et 20 000 € au titre du fonds d'équipement des communes.

Il souhaite évoquer au nom de la commission scolaire une question d'organisation scolaire sur les écoles de Faux et Issigeac pour la rentrée 2014 et demande l'autorisation de faire un courrier au nom du conseil communautaire au service académique pour solliciter le transfert d'une classe à Faux et la création à titre provisoire d'un poste. Il fera parvenir les courriers au président pour validation et signature.

M. Tonnello évoque un problème de sécurité routière à « La Mouthe » sur la commune de St-Perdoux, limitrophe avec St-Capraise d'Eymet. A voir en commission voirie.

M. Bourdil informe l'assemblée que le PACT fera un rendu de la 1^{ère} phase de la pré-étude concernant l'OPAH, à Plaisance, le 4 juillet à 14.30. Tous les maires et participants aux ateliers sont invités.

M. Pomédio, évoque la lutte contre la grêle avec ADELPHA, à voir en commission économie/agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.

Monsieur le Maire de Monsaguel est remercié pour son accueil convivial autour du pot de l'amitié.

La secrétaire de séance,
Mme DUBOIS

Le Président,
Jérôme BETAÏLLE